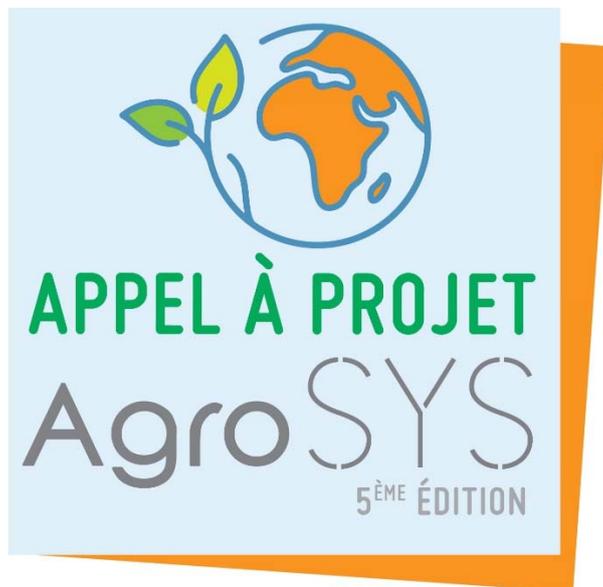


AgroSYS

Ingénierie pour des AgroSystèmes Durables



VERS DES AGROSYSTEMES DURABLES ET AGRO-ECOLOGIQUES

CANDIDATURES 2024-2025
Jusqu'au 30 mars 2025

CONTACT :

valentina.alessandria@supagro.fr

Règlement

APPEL A PROJETS ETUDIANTS 2024 - 2025

VERS DES AGROSYSTEMES DURABLES ET AGRO-ECOLOGIQUES

La Chaire AgroSYS (www.agrosys.fr) accompagne la transition agro-écologique par l'ingénierie et la formation. Interface entre les mondes scientifiques et les acteurs des territoires et des filières, entre le public et le privé, elle encourage la mise en place de projets permettant de renforcer la durabilité des agrosystèmes. L'appel à projets 2024 s'inscrit dans cette démarche.

OBJET ET ELIGIBILITE

La Chaire AgroSYS lance un appel à projets valorisant les initiatives étudiantes présentant un réel intérêt pour la progression vers des agrosystèmes durables et agro-écologiques. Une enveloppe de 5000 € est constituée pour l'édition 2024-2025 et sera répartie en fonction du nombre et de la qualité des projets candidats.

Cet appel à projets s'adresse à tout étudiant suivant un cursus de l'Institut Agro. Les associations dont l'un des membres du bureau est un étudiant suivant un cursus à l'Institut Agro sont également éligibles. Elles ne doivent pas obligatoirement être constituées lors de la remise du dossier de candidature mais devront l'être avant le début du projet.

Le projet peut traiter de thématiques et disciplines diverses (agronomie, sciences sociales, technologies, environnement,...) et doit avoir un caractère innovant avec un pouvoir transformant (de façon directe ou indirecte) sur les systèmes agricoles.

CALENDRIER

Le projet devra être mené pendant l'année scolaire 2025-2026. Les rendus devront être remis à AgroSYS au plus tard fin 2026. Un délai dérogatoire peut être obtenu moyennant justification validée par le jury.

JURY

Un jury pluridisciplinaire composé des membres de la Direction scientifique de la Chaire, son responsable opérationnel et des entreprises membres, examinera les candidatures durant la première quinzaine du mois d'avril 2025 et fera part de ses délibérations à partir du 14 avril 2025.

ENGAGEMENT DES LAUREATS

Les lauréats s'engagent à promouvoir la Chaire et faire figurer son logo sur tous leurs supports de communication ainsi que sur tous les rendus du projet.

Le type de livrables n'est pas imposé et sera défini avec les lauréats avant leur départ.

Les lauréats céderont les droits de diffusion et de reproduction des livrables à la Chaire AgroSYS dans le cadre de ses missions (formation, diffusion de connaissances, sensibilisation).

MONTANT DE L'AIDE

Le concours est doté d'une enveloppe de 5000€.

Le montant de l'aide financière attribuée sera fixé en fonction de l'intérêt du projet et du nombre de candidatures retenues.

Le versement se fait en deux fois : 50% en début de projet, 50% après réception des rendus convenus entre les parties.

CLAUSES DE RESERVES

Le comité d'organisation se réserve le droit, sans engager sa responsabilité :

- De modifier la valeur globale de la dotation ou le nombre de prix énoncés en cas d'un nombre insuffisant de projets retenus.
- De proroger, d'écourter, de modifier le calendrier de déroulement ou d'annuler la présente opération, si la qualité des projets présentés est insuffisante ou si le nombre de candidatures est insuffisant.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le support de présentation du projet est libre (soyez synthétiques – 4 pages maximum – et innovants !). Il devra comprendre à minima :

- Les coordonnées du candidat (et de l'association le cas échéant) ;
- L'objectif du projet ;
- Le descriptif ;
- Le calendrier prévisionnel ;
- Les moyens à mobiliser ;
- Les livrables prévus ;
- Le budget prévisionnel et les sources de financement ;
- Une note expliquant en quoi ce projet peut intéresser spécifiquement la Chaire AgroSYS.

MODALITES DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est à remettre jusqu'au 30/03/2025 inclus, exclusivement par email à francois.colin@supagro.fr avec pour objet « Candidature appel à projets AgroSYS 2025 ».

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET OBLIGATIONS

La participation au concours et le dépôt de dossier de candidature entraînent, pour les participants, l'acceptation de l'ensemble des clauses du présent règlement.

Les lauréats s'engagent à n'utiliser les dotations que dans le cadre de la réalisation du projet.

A cet effet, à la demande de l'Institut Agro, les lauréats s'engagent à fournir un an après la remise du prix un bilan du projet. Celui-ci pourra rester confidentiel à la demande expresse du candidat.

Les membres du jury s'engagent à ne pas diffuser les coordonnées des participants sans accord préalable des intéressés, ni aucune information confidentielle relative au projet.

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées dans le dossier de candidature sont à destination du comité d'organisation et du jury du concours. Conformément à la réglementation européenne en vigueur, chaque candidat inscrit au concours dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute question ou demande d'informations complémentaires, contacter valentina.alessandria@supagro.fr et/ou Francois.colin@supagro.fr

AgroSYS

Ingénierie pour des AgroSystèmes Durables

Montpellier le 18 novembre 2024

Pour l'Institut Agro
Agissant dans le cadre des activités
de la Chaire partenariale AgroSYS.

Mme Agathe ESPOSITO
Déléguée Générale
Fondation de l'Institut Agro